



Compte rendu de la réunion bilatérale avec la DRI du 8 avril 2010

1/ Plan d'évolution des CETE

La DRI explique que la politique générale pèse sur les CETE. Le secrétariat général répartit la diminution des moyens sans exagérer sur les CETE et la DRI doit gérer au mieux ce qui reste (notamment en ce qui concerne les recrutements et la formation). Elle précise que les moyens étant contraints, il faut définir les missions qui ne seront plus assurées. Elle indique que l'administration vient de prendre conscience que pour s'orienter sur des missions de développement durable, il faut d'abord maîtriser les activités cœur de métier.

Elle annonce que les CETE sont dans une période de transition tant d'un point de vue conjoncturel que structurel concernant les pertes de missions : le départ des experts s'ajoute aux réductions de moyen dus à la RGPP. La DRI annonce que cette période transitoire ne prendra fin qu'en ...2011

La CGT dénonce cette diminution qui conduit à un abandon de missions. Elle précise que les services tentent de conserver des compétences dans tous les domaines et que les directeurs de CETE n'affichent pas distinctement ce qui sera abandonné. Elle demande à quoi servent les plans d'évolutions rédigés normalement en toute connaissance de cause par les directeurs ?

La DRI reconnaît qu'il manque une déclinaison locale des orientations et des plans, notamment au niveau des inter-régions. Les plans d'évolution des CETE sont aboutis, il faut les faire valider en CTPM pour enfin passer à leur mise en œuvre.

La CGT revendique un meilleur pilotage des CETE par la DRI, qui se retranche derrière les décisions politiques : "en démocratie, il y a un gouvernement qui prend des décisions et des fonctionnaires qui exécutent". La CGT s'inscrit en faux, car les fonctionnaires sont aussi des citoyens et non pas des fonctionnaires sujets. Le manque de combativité de la DRI nous interroge : cautionnerait-elle implicitement la politique du gouvernement, même si elle semble s'en défendre ? Quel est le rôle de la DRI qui ne prend aucune décision ?

2/ Déménagement des CETE

La DRI précise que certains déménagements sont demandés par les Préfets. A son niveau, la DRI initie un état du patrimoine des CETE qui doit prendre en compte les difficultés externes (demandes des Préfets, ...), et internes (rénovation souhaitée de locaux vétustes et inadaptés, ...). Ce sont les CETE de l'EST (Metz) et de Lyon qui ont en charge la maîtrise d'œuvre de la commande de la DRI.

La CGT demande que les CETE qui consacrent de l'énergie dans ce domaine sans avoir été sollicités par les Préfets se recentrent sur d'autres sujets, notamment celui évoqué ci-dessus.

3/ Statut des CETE – Suites données au rapport du CGEDD sur le RST

La DRI explique qu'en restant service déconcentré, les CETE se recentreraient exclusivement sur des missions au bénéfice de l'Etat. A contrario, le statut d'Etablissement Public réduirait les liens entre les CETE et l'Etat. En outre, la DRI indique que les organisations syndicales, y compris en interne, sont partagées sur la transformation en EP. Le secrétaire général pense qu'il est plus aisé socialement de maintenir les CETE en services déconcentrés (moins d'opposition des agents – ndlr).

La CGT rappelle que contrairement à d'autres, elle ne tranche pas sur le statut. Néanmoins, elle constate que le statu quo conduit inévitablement à une DREALisation (retranchement des activités uniquement pour le compte de l'Etat), et que la transformation en Etablissement Public pourrait constituer un premier pas vers la privatisation (précarisation des statuts – moindre indépendance au niveau des missions ...). Ainsi, réduire l'avenir des CETE au choix du statut c'est inévitablement ne pas répondre à la question essentielle du maintien des missions et des moyens (lorsqu'il ne restera plus rien des CETE, la question de leur statut n'aura plus lieu d'être – ndlr).

4/ Fonctionnement en mode DREAL

La CGT explique les difficultés de fonctionnement avec les DREAL, notamment pour ce qui est de la partie financière :

- certains fournisseurs non payés depuis plusieurs mois refusent d'approvisionner les CETE
- le non paiement de certains fournisseurs met en péril leurs PME
- les agents n'ont pas été remboursés de leurs déplacements depuis décembre 2009

La DRI indique que les DREAL ont mis en place une « cellule » de crise pour hiérarchiser les factures à payer. Cependant, pour le moment il n'y a pas de paiement, car le système CHORUS ne fonctionne pas. Ainsi, la DRI n'a aucune solution et son intervention auprès du secrétariat général ne permettrait pas d'y remédier.

Il semble que Chorus ait été prévu aussi initialement via un module particulier pour la paie des fonctionnaires.

La CGT réclame que des intérêts moratoires soient versés au niveau du remboursement des frais de déplacements. Par ailleurs, elle demande que des avances sur salaire soient consenties pour les agents qui ont des déboursés importants en frais de déplacements.

5/ Circulaire d'organisation du RST

La DRI indique que le directeur de cabinet semble convaincu de l'importance et de la nécessité d'un RST. Finalement, la circulaire d'organisation sera transformée en une lettre du ministre à chacun des organismes (moins coercitive et contraignante). La CGT déplore que le RST ne soit pas correctement organisé et qu'il n'y ait pas un pilotage central.

La DRI explique qu'elle va mettre en place des sous-groupes thématiques, à l'image de celui sur les nanotechnologies, l'animation transversale ayant atteint ses limites. La CGT rappelle que c'est une de ses revendications. En revanche, elle souhaite que cette animation transversale soit calquée sur les grands thèmes du Grenelle, et demande à nouveau la tenue de journées du RST (JRST), fût-ce sectorielles. La DRI répond qu'elle réactive les clubs métiers, et qu'elle ne peut organiser des JRST. Effectivement, l'investissement en temps est énorme et par ailleurs, elle pense que l'utilisation financière (plus de 400 000 €) serait mieux employée à développer un site « agenda des manifestations » qui recenserait toutes les initiatives de réunion (journées thématiques, colloques, ...). Ce site serait destiné à tous les agents, afin de leur permettre de participer à ces manifestations. La CGT pense que c'est une initiative intéressante, à la condition que les agents puissent réellement participer à ces initiatives, et pas seulement les directeurs. En outre, la CGT dénonce les refus de prise en charge de certains frais (repas par exemple), alors que ces moments de convivialité sont aussi des occasions d'échanger et de tisser des liens.

6/ Fusion LCPC INRETS

La DRI indique que la Directrice du LCPC a reçu sa lettre de préfiguration. Il lui appartient de mener ce dossier. Elle ne nie pas qu'il y aura des réductions d'effectifs au niveau des services supports. La CGT demande des explications, car la préfiguratrice a mis en œuvre 19 groupes de travail sur les services supports et rien en ce qui concerne les activités techniques. Elle souligne que ce flou nourrit l'inquiétude des agents. La DRI ne répond pas sur ce sujet estimant qu'il s'agit du travail de la préfiguratrice. En outre, elle estime la directrice du LCPC compétente pour mener cette mission qui sera évaluée par la DRI et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La CGT s'interroge sur le jugement qui sera porté dans la mesure où la DRI estime la préfiguratrice totalement compétente ! Par ailleurs, la DRI a pris l'engagement qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique forcée.

7/ PST de Lyon et de Marne la Vallée

La DRI fournira les chartes des PST. Elle n'exclut pas que d'autres PST soient mis en œuvre.

8/ Projet du SETRA

La CGT dénonce le projet du SETRA bâti sur un effectif de 300 agents (effectif autorisé pour 2010), alors même qu'il n'y en aura pas 80 (y compris des recrutements, donc des agents peu expérimentés !), ce qui lui ôte toute crédibilité aux yeux du personnel présent ou à venir. En outre, la plupart des cadres de haut niveau n'ira à Sourdun. C'est dire la dichotomie qui existe entre ce qui est imposé aux agents alors que l'encadrement est « préservé ». La DRI réaffirme que le transfert du SETRA à Sourdun n'est pas une décision relevant de la logique, mais bien une décision politique. La CGT remet en cause ce projet qui coûtera bien plus que la vente des locaux de Bagneux, malgré une forte perte de qualité à tous points de vue, d'autant que pour accueillir 300 agents, il faudrait construire des nouveaux bâtiments. Enfin, elle dénonce les futures conditions de travail des agents : bureaux à 2 en forme de couloirs, peu éclairés ; manque d'ascenseurs ; ... Dans ce contexte, la CGT demande à la DRI de prendre des mesures de sauvegarde des activités, notamment en s'appuyant sur le CERTU, le LCPC et les CETE. La DRI refuse de prendre cette initiative et de transférer des moyens dans ces structures.

9/ Déménagements

Les services qui vont connaître des déménagements sont éligibles à la prime de mobilité : CETE Ile-de-France. Pour l'INRETS-LCPC c'est à faire valoir au niveau d'un prochain CTPM. Pour le CERTU, la DRI vient d'apprendre son déménagement à l'initiative du préfet. Elle n'a pas d'objection à sa prise en compte pour cette prime. Tant qu'à faire un déménagement, elle pense que ce devrait être à côté des pôles du PST (INRETS et CETE)

10/ Comités de domaines

La CGT demande où en est l'amélioration du fonctionnement des comités de domaines et notamment le raccourcissement des délais. La DRI va transmettre les éléments d'étude de ce dossier. La CGT met en garde la DRI sur une dérive de « qualification » qui serait exclusivement à l'usage du ministère. Elle affirme que la notion de spécialiste ou d'expert appartient à l'agent au même titre qu'un diplôme. Il est hors de question que cette qualification s'inscrive dans la GRH actuelle qui individualise les parcours professionnels et les rémunérations.